

## PROCES-VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Michel, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

**Présents** : BOUCHER Michel, FAES Olivier, GASTON Jean-Paul, GOBERT Laurence, HALABI Farid, LENGLET Sabine, PATTE Pauline, RETOURNÉ Benoît

**Excusés** : BOCOURT David, CHÉRON Michel, LAVECHIN Monique

**Secrétaire de séance** : GOBERT Laurence

Après approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

### **1 - Délibération - DCM 17/2023 - Réfection de peinture intérieure à la Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de peinture intérieure de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis concernant les travaux de réfection de peinture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis de la société Côté Peint, dont le siège social se situe 86 rue Molière à Amiens pour un montant de 3 648,53 € HT, soit 4 378,24 € TTC

- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces travaux.

### **2 - Délibération - DCM 18/2023 - Travaux de sécurisation au stade municipal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de clôturer le terrain du stade municipal et ainsi sécuriser la garderie qui accueille les enfants du regroupement scolaire.

Cet investissement compte parmi les dépenses éligibles à la demande de subvention du conseil départemental au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024.

Il présente les devis qu'il a reçus :

- Société Falize : 4 545,00 € HT - 5 454,00 € TTC

- Société Lepage : 6 145,50 € HT - 7 374,60 € TTC

Les deux devis correspondent à l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,50 m, un portail et un portillon.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- Opte pour le devis de la société Falize à 4 545,00 € HT, soit 5 454,00 € TTC
- Sollicite la demande de subvention auprès du Conseil Départemental

### **3 - Délibération - DCM 19/2023 - Validation du devis pour l'installation d'un portail au logement communal, 27, rue Jules Ferry**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du portail du logement communal situé au 27, rue Jules Ferry. Dans la continuité du logement, il propose aux élus d'installer une clôture le long du terrain communal.

La société Falize propose un devis total de 8 880,00 € HT, soit 10 656,00 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département au titre du dispositif communal.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le devis de la société Falize
- De solliciter une subvention auprès du département

### **4 - Délibération - DCM 20/2023 - Achat d'un lave-vaisselle à la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'équiper la salle polyvalente d'un lave-vaisselle.

Il présente deux devis :

- Entreprise Henri Julien pour un montant de 2 571,80 € HT soit 3 086,16 € TTC
- Société Hynéo pour un montant de 2 427,40 € HT soit 2 912,88 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide le devis de l'Entreprise Henri Julien pour un montant de 2 571,80€ HT soit 3 086,16 € TTC

### **5 - Délibération - DCM 21/2023 - Remplacement de l'extracteur de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de remplacer l'extracteur de la salle polyvalente qui est en panne.

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de la société ADMH dont le siège social se situe à Cappy (80340), 38, rue du 8 mai 1945.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société ADMH pour un montant 2 318,57 euros H.T (soit 2 782,28 euros TTC)
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces travaux.

### **6 - Délibération - DCM 22/2023 - Eclairage public rue Charles Billoré**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à :

- Eclairage public rue Charles Billoré

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 5 665,00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération  
(20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)..... 2 096,00 €
- Contribution de la Commune..... 3 569,00 €

**TOTAL TTC**

**5 665,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'Adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
- d'Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- d'Accepter la contribution financière de la commune estimée à 3 569,00 €

## **DIVERS**

- Monsieur le Maire fait part aux conseillers que la traversée des passages piétons au niveau du numéro 2, rue Jean Jaurès et au niveau du numéro 1, rue Parmentier est rendue dangereuse à cause des peintures effacées. Ces deux axes sont classés routes départementales gérées par le Département. Monsieur le Maire a donc contacté le responsable des travaux de voirie de l'agence centre du département pour une rénovation des marquages au sol.

Une entreprise doit intervenir sur des communes voisines pour des travaux de rénovation de peinture des passages piétons. Monsieur le Maire propose de démarcher l'entreprise pour l'établissement d'un devis.

- Monsieur le Maire informe que la cuve d'arrosage a été réceptionnée.

De plus, il annonce que la prestation des tontes actuellement réalisée par les services techniques de la CCALN sera amenée à disparaître. Des devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées pour la réalisation des tontes.

Madame LENGLET Sabine suggère d'acheter un tracteur tondeuse pour l'agent communal. Messieurs FAES Olivier et RETOURNÉ Benoît proposent de se renseigner sur le recrutement d'un agent en contrat d'apprentissage pour venir renforcer le travail d'entretien des espaces verts sur la commune.

- L'usage des désherbants dans les cimetières est désormais interdit. Le désherbage se réalise manuellement et les résultats ne sont pas parfaits. Pour limiter l'apparition des mauvaises herbes, Monsieur le Maire suggère l'engazonnement des allées du cimetière avec l'installation d'une grille de sol pour faciliter l'accès aux engins des pompes funèbres. L'allée centrale gardera son revêtement de cailloux.

Dans l'attente des devis, Monsieur le Maire propose une solution de désherbage naturel et écologique.

- Un habitant de Thennes a contacté la mairie de Berteaucourt-les-thennes afin de faire connaître son souhait de créer une équipe de football pour les jeunes enfants âgés de 9 ans.

Pour cela, il sollicite le prêt du stade municipal.

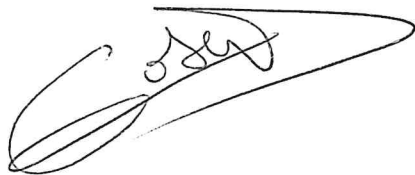
Monsieur le Maire s'interroge sur les conditions d'homologation du terrain. Il charge Madame GOBERT Laurence de prendre contact avec le District de football de la Somme pour savoir les normes techniques à respecter (dimensions du terrain, les obligations : vestiaires, toilettes, buts...).

- La mairie a reçu proposition commerciale de la société Soleus pour le contrôle annuel des équipements sportifs et aire de jeux pour enfants. L'offre tarifaire étant intéressante, Monsieur le Maire propose de signer le contrat.

- Nous avons reçu une réclamation en mairie d'un administré domicilié rue Nobel pour nous alerter sur la vitesse excessive de la circulation dans sa rue. Il demande si des actions seront entreprises pour diminuer la vitesse des véhicules. Monsieur le Maire propose d'étudier la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

**La secrétaire de séance,  
Laurence GOBERT**



**Le Maire,  
Michel BOUCHER**

